

**Téléconférence du Groupe de travail sur les communications du Conseil
consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA)
Le 13 mai 2005**

Compte rendu

Participants : Trish MacQuarrie/ARLA, Debra Conlon/CropLife, Madeline Waring/BCAFF, Michael Tansey/ARLA, Janice Hopkins/ARLA, Josée Beaudoin/ARLA, Pamela Kern/ARLA

Absents : Shannon Coombs/CCSPA, Elizabeth May/Sierra Club, Robert Whiting/CCHST

Remplaçants : Katie Albright/Sierra Club

1. Approbation de l'ordre du jour

T. MacQuarrie

- Trish souhaite la bienvenue à tout le monde et chacun se présente à tour de rôle.

DÉCISION

- L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption de divers documents

T. MacQuarrie

- **Compte rendu du 29 avril**
 - Madeline apporte des éclaircissements sur la deuxième puce intitulée Discussion. On a besoin de bonnes communications internes.
 - Le secrétariat du CCLA doit réviser le compte rendu.

DÉCISION

- Les membres approuvent le compte rendu du 29 avril modifié tel qu'entendu.

MESURE

- Envoyer l'ébauche à Madeline avant l'approbation finale.

- **Liste des membres**

DÉCISION

- La liste des membres est adoptée.

Final

3. Discussion du mandat

Tous

- Certains membres ont émis des commentaires selon lesquels le mandat devrait aller au-delà des risques environnementaux et sanitaires;
- Il est important de comprendre le système de réglementation des pesticides;
- Quelqu'un suggère d'ajouter le mot « compréhension » au mandat;
- Trish rappelle aux membres que le mandat principal de l'ARLA fait état de la nécessité de tenir compte des produits de remplacement. L'ARLA a plusieurs programmes qui en tiennent compte. Dans le cadre d'une stratégie de communication, cet aspect du programme est très important;
- Certains membres apprécient l'étendue du mandat, alors que d'autres aimeraient avoir un mandat plus clair;
- Il est suggéré de mentionner les produits de remplacement dans les recommandations et non dans le mandat, puisque le mandat doit être plus général;
- Une autre personne mentionne que la population peut avoir confiance si elle comprend;
- Quelqu'un suggère que le Groupe de travail n'aide pas seulement l'ARLA à atteindre ses objectifs, mais que l'ARLA devienne un facilitateur.

DÉCISION

- Il y a une entente afin qu'il n'y ait pas d'échéancier établi dans le mandat. Les échéanciers seront dans le plan de travail du Groupe de travail;
- Nous sommes d'accord pour reformuler le mandat et ajouter une phrase (en rouge) : « *Présenter des recommandations au ministre par l'intermédiaire du CCLA afin que l'ARLA puisse devenir un facilitateur proactif de communications efficaces et puisse volontairement interagir (outils et véhicules) avec la population canadienne, dans le but d'augmenter la confiance envers le système de réglementation des pesticides. L'objectif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada est d'empêcher les risques inacceptables pour la population et l'environnement qui pourraient découler de l'utilisation de pesticides.* ». (Voir les commentaires dans le mandat);
- Après avoir intégré au mandat les modifications suggérées, il a été approuvé.

4. Discussion des premières idées lancées par les membres

Tous

DISCUSSION

- Les représentants de l'ACPCS, de la BCMAFF, de CropLife et de l'ARLA ont présenté leurs commentaires sur les premières idées lancées.
- La représentante de Sierra Club enverra ses idées bientôt.
- Il devrait y avoir cinq en-têtes principales sous lesquelles les idées seraient considérées :
 - Objectifs;
 - Auditoires cibles;

Final

- Facteurs stratégiques;
- Principes de communication;
- Principes qui sous-tendent les messages clés.
- Dans l'environnement dans lequel nous communiquons, nous avons besoin de connaître ce qui existe et ce qui n'existe pas afin d'arriver à des recommandations;
- Les membres apprécient la souplesse des en-têtes;
- Le premier en-tête « Objectifs » est le thème principal que nous devrions considérer;
- Le Groupe de travail doit décider de ce que nous voulons entendre des autres personnes;
- Une personne a mentionné que les concepts devraient comprendre la manière de communiquer dans le mode d'emploi de l'étiquette et comment nous pouvons changer les comportements. Il s'agit d'un détail, mais l'important est la compréhension de la population;
- Une autre personne a suggéré une vision plus globale;
- Le message doit être clair et cohérent; il devrait y avoir trois messages clés à répéter à chaque fois;
- Les mots et les mesures doivent être cohérents. Les messages relatifs aux communications doivent être appuyés par des mesures afin qu'il y ait cohérence avec les messages (c.-à-d. pas ce que l'ARLA dit mais ce qu'elle fait) lorsqu'il y a des discussions sur les processus et lorsque vous lisez une étiquette;
- Le Groupe de travail doit déterminer le public cible et comment communiquer avec lui;
- Il y a entente pour déterminer le public cible afin d'aider le Groupe de travail à mettre à profit les objectifs;
- Il est suggéré de diviser le public cible en deux groupes : 1) les propriétaires; 2) les utilisateurs;
- Ces deux groupes pourraient devoir être subdivisés;
- Nous avons besoin de définir les groupes d'en-tête les plus importants (quelqu'un suggère de vérifier quel est le public cible de l'Agence canadienne d'inspection des aliments);
- Cette liste devrait comprendre : les demandeurs d'homologation, les titulaires d'homologation, d'autres organismes de réglementation, le personnel de l'ARLA, les intervenants informés, les médecins, les membres du Conseil consultatif de gestion économique (CCGE), les membres du CCLA, le personnel de l'Agence de santé publique du Canada, le personnel de Santé Canada, les membres du Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT), les distributeurs et les vendeurs ou les détaillants, les centres antipoison, les organismes municipaux et les agents ou groupes de travail du point de vue sanitaire et sécuritaire;
- Quelqu'un suggère de faire de certains de ces groupes des partenaires;
- Une partie de cette recommandation vise à vérifier si nous avons besoin de le savoir afin d'aller de l'avant;
- Le Groupe de travail ne veut pas se concentrer sur le débat des pesticides en milieu urbain;
- Le Groupe de travail a besoin d'identifier le rôle de chaque groupe afin que nous puissions savoir où en est l'objectif de l'ARLA;
- Le rôle de l'ARLA : l'ARLA fonde son évaluation préalable à la mise en marché sur les

meilleures connaissances scientifiques disponibles, pour voir si la valeur et les risques sont acceptables (il s'agit en quelque sorte du rôle clé de l'ARLA). Nous nous penchons particulièrement sur les produits de remplacement (p. ex. : l'utilisation de produits antiparasitaires mécaniques). L'ARLA a des responsabilités internationales tels que la réduction des irritants commerciaux dans le cadre de l'ALENA, de même que des initiatives internationales comme la Convention de Stockholm (polluants organiques persistants) et la Convention de Rotterdam (consentement en connaissance de cause). L'ARLA joue un rôle conseil, qui comprend le CCGE, le CCLA et le Comité FPT, bien qu'elle agisse surtout en partenariat;

- Le Groupe de travail doit avoir un bon objectif, puisqu'il y a différents points de vue quant au public cible : la population en général, les médecins et finalement, les utilisateurs.
- L'ARLA ne veut pas faire la promotion des produits;
- Ce groupe de travail est établi pour donner des conseils au ministre visant à augmenter la confiance de la population.
- Certains membres veulent se concentrer sur le système de réglementation, alors que d'autres veulent avoir un partenariat plus efficace, afin que les décisions soient prises de manière éclairée.

MESURE

- Pamela Kern doit rédiger une liste des publics cibles et l'envoyer aux membres du Groupe de travail aux fins de consultation.
- Le Groupe de travail doit présenter des commentaires rapidement.

5. Prochaines étapes

T. MacQuarrie

- Quelqu'un suggère de déplacer la téléconférence du 27 mai à 14 h.
- Le secrétariat du CCLA tentera d'obtenir l'autorisation de tous les membres avant de changer l'heure de la réunion.
- Quelqu'un suggère que le Groupe de travail se rencontre avant la réunion du CCLA. Certains pensent que cela sera difficile.

DÉCISION

- La prochaine téléconférence aura lieu le 27 mai (l'heure est à déterminer).